

AFFAIRE N° 13

RATIFICATION CONVENTION fixant les conditions dans lesquelles le Cabinet B BOSSU apportera sa collaboration pour la réalisation des installations frigorifiques de l'Abattoir

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs;

Une convention en date du 30 Novembre 1960, approuvée le 10 Avril 1961, a été établie avec le Cabinet BOSSU pour l'étude du projet de la direction et des règlements des travaux d'installations frigorifiques (2ème lot) pour l'abattoir municipal de Saint-Denis.

Je vous demande de bien vouloir ratifier cette convention./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Vu
A Denis le 30 juillet 1961
P le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signé: P. Bolotte